

Livret d'Accueil SAVS



Association Vers l'Autonomie

Validé par le CVS du ...

Sommaire

1/ Présentation de l'Association	page 1
2/ Votre admission	page 2
3/ Votre accompagnement	page 3
4/ Les modalités d'intervention	page 4
5/ La durée de votre accompagnement	page 8
6/ Informations utiles	page 10

1.Présentation de l'association

L'association « Vers l'Autonomie » est créée à Chartres en 1985 par des parents d'enfants en situation de handicap.

1992: Création de la Résidence Les Poteries (foyer d'hébergement d'une capacité de 17 places)

2005: Création d'un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) avec une capacité de 45 places.

2007: Création d'un Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) avec une capacité de 21 places.

2017: Création du Dispositif d'Emploi Accompagné (DEA) en partenariat avec les PEP 28.

2019: Création d'un Service d'Accompagnement à la Vie Adulte (SAVA)

2021: Création d'une Entreprise Adaptée EIVA (Entreprise Inclusive Vers l'Autonomie).

2. Votre admission



Documents indispensables pour votre admission :

- Orientation SAVS délivrée par la **M.D.A**
- Photocopie de la carte d'identité
- Photo récente
- Photocopie de la carte d'assuré social (attestation + carte vitale)
- Copie de votre carte mutuelle (ou **C.M.U**)
- Copie de votre mesure de protection
- Fiche de renseignements complétée

M.D.A : **M**aison **D**épartementale de l'**A**utonomie

C.M.U : **C**ouverture **M**aladie **U**niverselle

3. Votre accompagnement



Le SAVS vous aide à :

- Réaliser votre projet : en fonction de vos souhaits, vos envies...
- Faciliter l'accès à l'environnement extérieur
- Soutenir votre vie sociale et professionnelle
- Assurer votre bien être
- Favoriser votre citoyenneté

L'accompagnement SAVS peut concerner les domaines suivants :



Aide et soutien à la gestion du logement



Aide et soutien à l'insertion professionnelle



Aide et soutien à la gestion du budget courant



Aide et soutien à la gestion administrative



Aide et soutien à l'accompagnement médical



Aide et soutien à la socialisation



Aide et soutien à la parentalité



Aide et soutien à la gestion du temps
libre/Loisirs



Aide et soutien à la mobilité

4. Les modalités d'intervention

Le SAVS est principalement ouvert en semaine du lundi au vendredi, de 08h00 à 19h00.

En fonction de vos besoins d'accompagnement, ces horaires peuvent être adaptés.

Une permanence téléphonique est assurée par la Résidence 24h/24h en cas de besoin urgent.

Votre accompagnement est défini dans un **P**rojet **I**ndividualisé d'**A**ccompagnement (**PIA**). Il est réalisé avec vous selon vos capacités, vos besoins et vos envies.



La date et l'heure de vos entretiens SAVS sont convenues avec vous à l'avance.

Les entretiens SAVS peuvent se réaliser :

- à votre domicile
- au bureau SAVS
- sur tous les lieux propices (travail, espace extérieur, famille, lieu d'activité, administration...)

Les accompagnements SAVS peuvent être individuels et/ou collectifs.



Le SAVS propose également des activités pour favoriser votre socialisation.

Voici quelques exemples d'activité :



Repas collectif du mercredi



Activité multisport du vendredi



Ordinateur



Randonnée pédestre



Sortie à la journée

5. La durée votre accompagnement

La durée de votre accompagnement dépend de la durée de votre notification d'orientation SAVS.



Votre accompagnement peut également être interrompu :

- À votre demande

À tout moment, votre prise en charge peut être arrêtée à votre demande.

La M.D.A est informée de votre envie de quitter le SAVS.

Toute demande de fin de prise en charge doit être écrite et envoyer à la direction.

- À la demande du SAVS

Si vous ne respectez pas :

- le règlement de fonctionnement
- les visites programmées

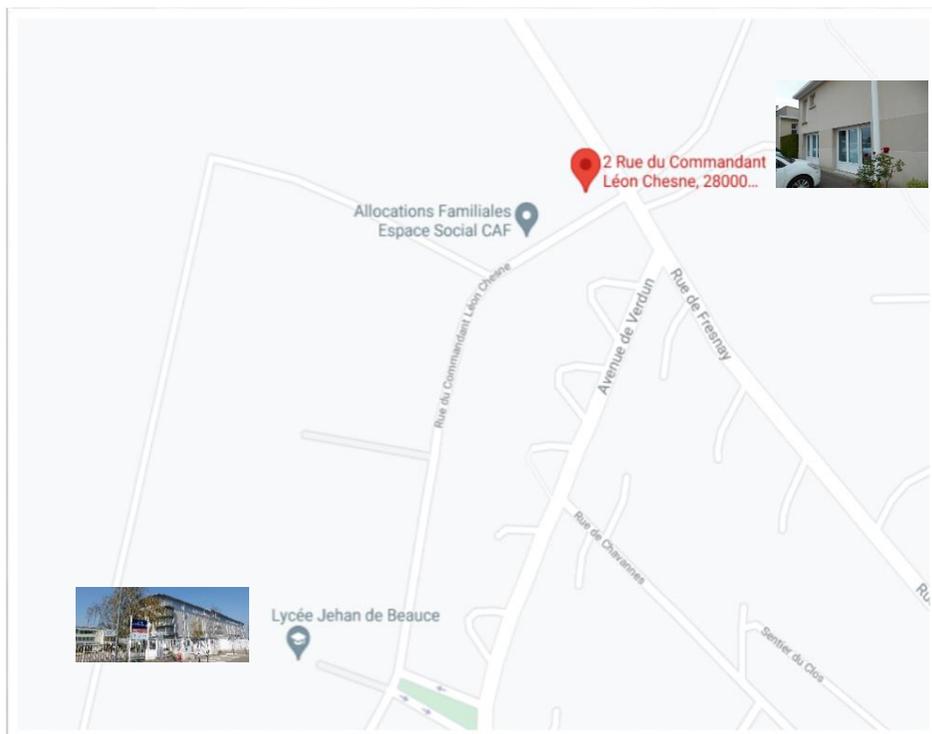
- **À notre demande (vous et le SAVS)**

Nous pouvons ensemble décider d'arrêter l'accompagnement si votre projet a abouti.

Les encadrants vous accompagneront vers une sortie progressive du SAVS.

6. Informations utiles

Où se trouve le SAVS ?



Comment venir au SAVS en bus ?

 Prendre le bus de la ligne **8** et descendre à l'Arrêt Chesne



Arrêt Chesne



Comment venir au SAVS en voiture ou à vélo ?



Place de parking et entrée
du garage vélo

Pour nous contacter ?



Téléphone : **02.37.36.71.69**



Adresse :

Association vers l'Autonomie

2 rue du commandant Chesne

28000 CHARTRES



verslautonomie.secretariat@gmail.com



Association Vers L'Autonomie
2, rue du Commandant Chesne
28000 CHARTRES
☎ 02.37.36.71.69